

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

PLAN PAYSAGE DE LA ROUTE 138

LA FIRME IBI/DAA PROMET UN PROJET NOVATEUR ET UNIQUE

Québec, le 27 novembre 2012 – La firme IBI/DAA a reçu le mandat de la Table de concertation sur les paysages de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est pour la réalisation du plan paysage de la route 138, un audacieux projet qui portera une signature artistique unique!

La firme IBI/DAA s'est distinguée parmi les sept candidatures reçues lors de l'appel d'offres pour la réalisation du plan paysage de la route 138, qui a pris fin le 31 août dernier.

« La soumission proposée répondait à l'ensemble des critères, se démarquait de ses concurrentes et démontrait une bonne compréhension du mandat », mentionne Mme Françoise Roy, chargée de projet à la Table de concertation sur les paysages de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est.

« L'équipe proposée est diversifiée et nous présentera à coup sûr un projet à la hauteur de nos attentes! », ajoute Mme Lise Bluteau, présidente nouvellement élue de la Table de concertation.

EXPÉRIENCE PERTINENTE

La chargée de projet, Mme Marie-Claude Robert*, architecte-paysagiste, possède une expérience pertinente au projet pour la réalisation du Plan de la route 138, ayant entre autres réalisé plusieurs mandats similaires au cours des dernières années.

Précisons que IBI/DAA a reçu de nombreux prix, notamment de la Fédération canadienne des municipalités pour la renaturalisation de la rivière Saint-Charles, ainsi que de l'Ordre des Ingénieurs du Québec qui a reconnu son expertise pour ses travaux d'aménagement du boulevard Robert-Bourassa, à Québec.

Rappelons qu'en plus de l'exigence relative à la signature artistique du plan paysage de la route 138, le mandat de réalisation devra également fournir des pistes de design et des paramètres d'aménagement qui orienteront les actions à poser.

PROCHAINES ÉTAPES

Le projet retenu sera exécuté en quatre phases, soit la compréhension du territoire, le développement du concept de signature artistique comprenant la vision, l'élaboration d'un plan préliminaire et la mise au point du plan paysage final. L'échéance est fixée au printemps 2013.

À terme, le plan paysage deviendra un outil de référence pour les municipalités, les MRC et les ministères concernés. On y retrouvera les divers paramètres d'intervention et d'aménagement.

La réalisation du plan paysage de la route 138 est inscrite dans le plan d'action réalisé par les membres de la Table de concertation, disponible sur le site www.notrepanorama.com. Sa réalisation est rendue possible grâce à l'Entente spécifique sur la mise en valeur et la protection des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est.

À PROPOS DE LA TABLE DE CONCERTATION SUR LES PAYSAGES

Soulignons que la Table de concertation sur les paysages de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est est un bel exemple de concertation qui interpelle à la fois le milieu local, régional et ministériel. La Table informe, sensibilise et acquiert des connaissances en matière de paysages et aide les organismes membres et leurs partenaires à prendre des décisions éclairées en matière de paysages.

Notons aussi que la Table a mis en place la démarche Notrepanorama.com, une campagne d'information dynamique destinée à susciter l'adhésion de la population et à promouvoir la richesse des paysages par l'entremise d'un plan d'action visant à doter les citoyens et les décideurs d'outils pertinents.

PHOTO DISPONIBLE SUR DEMANDE

-30-

SOURCE :

Table de concertation sur les paysages de La Côte-de-Beaupré, Charlevoix et Charlevoix Est | www.notrepanorama.com

POUR INFORMATION ET ENTREVUES :

Anne-Marie-A. Savoie | annemarie@fernandezcom.ca |
T 418 704-1559, poste 228 | C 418 934-7448